

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 059-2019

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.77

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: Les Verts (Imboden, Bern) (porte-parole)
Les Verts (Vanoni, Zollikofen)
Les Verts (Bauen, Münsingen)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Améliorer le monitoring des rénovations énergétiques dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est prié d'étudier les points suivants :

1. Publication régulière des résultats d'un monitoring rendant compte de la situation et des progrès des rénovations énergétiques des immeubles situés dans le canton de Berne.
2. Présentation annuelle des résultats aux communes et au public.
3. Présentation d'une feuille de route et d'une stratégie de mise en œuvre pour l'établissement de la statistique énergétique prévue, basée sur un système d'information géographique (SIG).

Développement :

Les communes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Elles doivent disposer d'outils adaptés pour pouvoir procéder à la rénovation des bâtiments et au remplacement des installations de chauffage par des systèmes utilisant des énergies renouve-

lables. Comme chacun sait, le pourcentage actuel des rénovations (1 %) est toujours trop bas pour permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050. Lors des débats qui ont précédé la votation sur la loi sur l'énergie – refusée de justesse en février 2019 –, il a été question de l'engagement volontaire des propriétaires à entreprendre des rénovations. Cet engagement, il s'agit de le reconnaître : effectuer un monitoring régulier permet de garder une trace de l'engagement et des mesures des communes, mais aussi de l'engagement dont font preuve les propriétaires. Les communes et les propriétaires bénéficient ainsi d'un instrument de suivi pertinent et axé sur les résultats. Selon le programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 » (objectif 5.5, p. 26), dans le cadre du projet de statistique énergétique basée sur un système d'information géographique, le remplacement des installations de chauffage à énergie fossile doit être encouragé de manière ciblée grâce à la mise à disposition de données sur les besoins en énergie et sur l'offre. Cette mesure contribuera à la décarbonisation du secteur du chauffage. Dans le programme gouvernemental de législature, aucune date n'est fixée pour la mise en œuvre de ce projet. C'est pourquoi une feuille de route et une stratégie de mise en œuvre sont attendues. Les données nécessaires doivent être mises à disposition le plus vite possible, en collaboration avec les communes.

Selon l'ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RS 431.841), les cantons, avec la participation des communes, sont tenus d'enregistrer tous les bâtiments dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) d'ici à fin 2020. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé que le secrétariat général des préfectures reprendrait les tâches du service cantonal de coordination RegBL et serait l'interlocuteur de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Destinataire

- Grand Conseil